

[Texte]

to a Crown corporation not respecting the spirit of the Montreal Protocol.

Mr. Bouchard: I did not see this letter, but I was informed a few days ago of an allegation concerning the fact that there would be such emission of CFCs during repairs. I asked someone to go there and make an inspection, and I guess this letter must be in answer to the inspection we conducted.

I am concerned by this, of course. I do not know exactly what the amount of CFCs emitted is. I will ask my officials to give me a detailed report on this. I will see first if there is a violation. If there is a violation of the regulations, charges will be laid.

• 1630

I gave very strong and strict instructions to my officials as soon as I was appointed Minister of the Environment never to let a violation of any law or regulation pass by. I want tough and systematic enforcement of all violations, without any excuses. There is no excuse when you violate a law or regulation. So in this case, if there has been a violation, we will prosecute and I will see to it that those practices be refrained from in the future.

Ms Copps: You say you prosecute in every instance. How many times in the last year have you prosecuted pulp and paper mills in British Columbia?

Mr. Bouchard: You mention British Columbia. I know we prosecuted a paper company in Quebec when there was a PCB spill in the Saint-Maurice River for having failed to give notice to the federal government of the spill, and we are currently examining the possibility of laying another charge on the violation itself. I have no precise figures or statistics on the indictments or prosecutions set up against other companies.

Ms Copps: Have you laid any charges in the last year in British Columbia?

Mr. Bouchard: I cannot give you a precise answer. I can tell you about the instructions I gave my department. I know, as you know, it is very difficult to enforce the current regulations enacted under the Fisheries Act. We all know that. It is a legal web. I am told—

Ms Copps: Under the free trade act? Under which act?

Mr. Bouchard: The regulations enacted under the Fisheries Act. This is the main instrument we have. It is almost the only one we have to control pollution from paper mills. But it is a web. It is full of loopholes. It does not work. It is not efficient. It is outdated. And it was badly drafted, if we refer to the circumstances of today.

[Traduction]

prendre à l'égard d'une société d'État qui ne respecte pas l'esprit du protocole de Montréal.

M. Bouchard: Je n'ai pas vu cette lettre, mais on m'a signalé il y a quelques jours qu'il y aurait une émission de CFA au cours des travaux. J'ai demandé à l'un de mes collaborateurs d'aller sur place pour faire une inspection, et je suppose que cette lettre fait suite à l'inspection que nous avons effectuée.

Cette question me préoccupe évidemment. Je ne sais pas exactement combien de chlorofluoroalcanes ont été libérés. Je vais demander à mes collaborateurs de me fournir un rapport détaillé à ce sujet. Je vérifierai tout d'abord s'il y a infraction. Si les règlements ont été enfreints, nous intenterons des poursuites.

Dès que j'ai été nommé ministre de l'Environnement, j'ai donné des directives très strictes à mes adjoints en leur demandant de ne jamais laisser passer la moindre infraction à un règlement ou à une loi. Je tiens à ce que toutes les infractions soient punies de façon systématique, sans exception. Il n'y a aucune excuse pour enfreindre une loi ou un règlement. En l'occurrence, donc, s'il y a eu infraction, nous intenterons des poursuites et veillerons à ce que ces pratiques n'aient plus cours à l'avenir.

Mme Copps: Vous dites que vous intentez des poursuites dans tous les cas. Combien de fois avez-vous intenté des poursuites, l'an dernier, contre des usines de pâtes et papier de la Colombie-Britannique?

M. Bouchard: Vous parlez de la Colombie-Britannique. Je sais que nous avons poursuivi une usine de papier du Québec qui n'avait pas signalé au gouvernement fédéral un déversement de BPC dans la rivière Saint-Maurice, et nous envisageons actuellement d'intenter d'autres poursuites pour l'infraction proprement dite. Je n'ai aucun chiffre ni statistique précis à fournir sur les inculpations ou poursuites dont ont fait l'objet d'autres sociétés.

Mme Copps: Avez-vous intenté des poursuites l'an dernier en Colombie-Britannique?

M. Bouchard: Je ne peux pas vous donner une réponse précise. Je peux vous parler des directives que j'ai données à mon ministère. Vous savez aussi bien que moi qu'il est très difficile de mettre en vigueur le règlement actuel, adopté aux termes de la Loi sur les pêcheries. Nous le savons tous. C'est un véritable embrouillamini juridique. On m'informe. . .

Mme Copps: Aux termes de la loi sur le libre échange? De quelle loi parlez-vous?

M. Bouchard: Du règlement adopté aux termes de la Loi sur les pêcheries. C'est le principal instrument à notre disposition. C'est presque le seul moyen dont nous disposons pour contrôler la pollution due aux usines de papier. Mais ce règlement est très complexe. Il renferme de nombreuses échappatoires. Il ne fonctionne pas bien, il